



**MÉMORANDUM D'ENTENTE  
SUR LA CONSERVATION DES  
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS3/Doc.15.1  
31 août 2018  
Français  
Original: Anglais

3<sup>e</sup> Réunion des Signataires  
Monaco, 10 – 14 décembre 2018  
Point 15 de l'ordre du jour

**COOPÉRATION AVEC LA CMS SUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CONCERTÉES  
POUR LES REQUINS ET LES RAIES**

*(préparé par le Secrétariat)*

1. Le présent document contient dans les Annexes 1-3 des suggestions relatives à la coopération avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) sur la mise en oeuvre d'actions concertées pour les requins et les raies.
2. Le concept d' «action concertée» dans le cadre de la CMS<sup>1</sup> vise à encourager les Parties, les États de l'aire de répartition et les organisations compétentes à prendre des mesures pour améliorer l'état de conservation de certaines espèces inscrites aux Annexes de la CMS.
3. Bien qu'il s'agisse d'un accord indépendant ayant ses propres membres, sa propre procédure et ses organes opérationnels, le MdE Requins est un accord conforme à l'Article 4 (4) de la CMS. En tant que tel, il vise à mettre en oeuvre l'Annexe II de la Convention, qui énumère les espèces qui bénéficieraient d'une coopération internationale.
4. Le Secrétariat suggère donc une coopération étroite avec la CMS sur toutes les questions liées au requins et aux raies inscrits aux Annexes de la CMS qui figurent également à l'Annexe 1 du MdE.
5. Lors de la 12<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CMS (CMS COP12) en octobre 2017, des actions concertées ont été adoptées pour les espèces suivantes, qui sont déjà couvertes par le MdE ou qui sont proposées pour inclusion à l'Annexe 1 du MdE à la présente réunion.
  - a. Raies *Mobula* (Mobulidae) (CMS/Sharks/MOS3/Inf.8)
  - b. Requin-baleine (*Rhincodon typus*) (CMS/Sharks/MOS3/Inf.9)
  - c. Ange de mer (*Squatina squatina*) (CMS/Sharks/MOS3/Inf.10)
6. Le MdE Requins a été invité par la COP12 à soutenir les Parties et les organisations non gouvernementales participant aux activités de mise en oeuvre.

<sup>1</sup> Pour plus d'information, voir UNEP/CMS/Résolution 12.28

7. Le Secrétariat a donc passé en revue toutes les activités et a formulé des suggestions sur la manière dont le MdE pourrait s'engager dans ces activités. Ces suggestions ont été présentées à la deuxième réunion du Comité consultatif qui a examiné l'action concertée pour les raies *Mobula* et les requins-baleines. L'action concertée pour les anges de mer n'a pas été étudiée par le Comité consultatif à sa deuxième réunion car l'espèce n'avait pas été incluse dans l'Annexe 1 du MdE au moment de la réunion.
8. Les suggestions présentées par la deuxième réunion du Comité consultatif à la MOS3 concernant la coopération avec la CMS sur la mise en œuvre d'une action concertée pour le requin baleine et les Mobulidae ont été précédemment publiées comme document [CMS/Sharks/AC2/Rec.2.5](#) et figurent maintenant aux Annexes 1 et 2 du présent document. Les suggestions émises par le Secrétariat sur la mise en œuvre d'une action concertée pour l'ange de mer (*Squatina squatina*) sont incluses dans l'Annexe 3.
9. Les recommandations sont fournies sous la forme d'un tableau pour chaque espèce de l'action concertée, qui résume les activités approuvées lors de la COP12. Les recommandations font spécifiquement référence à des moyens grâce auxquels le MdE Requins pourrait soutenir la mise en œuvre de ces activités, aux entités les plus appropriées pour la mise en œuvre et aux implications que les activités recommandées pourraient avoir sur le budget du MdE.
10. La deuxième réunion du Comité consultatif a généralement bien accueilli les actions concertées comme un outil pour la conservation, et en particulier pour donner une impulsion aux activités des États de l'aire de répartition sur les espèces respectives. Ainsi, du fait que le MdE pourra soumettre des propositions pour des actions concertées à la COP13 de la CMS, les Signataires souhaitent peut-être envisager cette option pour une espèce ou un groupe d'espèces inscrites à l'Annexe 1 ne bénéficiant pas encore d'une action concertée et charger le Comité consultatif d'élaborer une proposition en conséquence.

Action requise:

La réunion est invitée à :

- a) Examiner les recommandations du Comité consultatif figurant en annexe sur la coopération avec la CMS concernant la mise en œuvre de l'actions concertées pour les requins et les Mobulidae, en tenant également compte de l'actions concertées CMS/Sharks/MOS3/Inf.8-10;
- b) Formuler des commentaires et procéder à des révisions et à des ajouts concernant le soutien à la mise en œuvre par le MdE, les entités en charge de la mise en œuvre et les implications potentielles sur le budget du MdE Requins ;
- c) Approuver le soutien à la mise en œuvre du MdE Requins comme recommandé ;
- d) Envisager de soumettre à la COP13 de la CMS des propositions d'actions concertées pour d'autres espèces figurant à l'Annexe 1 et donner au Comité consultatif des directives à cet effet.

## Annexe 1

Action concertée de la CMS pour le requin-baleine (*Rhincodon typus*)

## Aperçu des activités, suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requins, entités en charge de la mise en œuvre et implications potentielles sur le budget du MdE Requin

Activité (telle qu'approuvée par la COP12 <sup>2</sup> de la CMS)	Suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requin	Entité	Implications sur le budget du MdE Requin
1.1 Étudier (grâce à des recherches, dont le marquage par satellite et les études génétiques) la connectivité des populations et migrations locales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les Signataires pourront soutenir les activités de recherche.</li> <li>– Le Comité consultatif pourra apporter une expertise technique</li> <li>– Le Secrétariat pourra encourager la collaboration dans d'autres régions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Comité consultatif</li> <li>– Secrétariat</li> </ul>	aucune
1.2 Collecter des informations sur l'échelle d'interaction entre les prises accessoires et les sociétés de pêche afin d'évaluer le degré d'impact sur les requins-baleines et sur toute stratégie d'atténuation potentielle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les Signataires pourront soutenir les activités de recherche.</li> <li>– Le Comité consultatif pourra apporter une expertise technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Comité consultatif</li> </ul>	aucune
1.3 Étudier les lieux et les conditions dans lesquels la pollution (telle que les engins de pêche jetés, le bruit, le plastique, etc.) affecte potentiellement les populations de requin-baleine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les Signataires pourront soutenir les activités de recherche.</li> <li>– Le Comité consultatif pourra apporter une expertise technique</li> <li>– Le Secrétariat pourra encourager la collaboration entre les Signataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Comité consultatif</li> <li>– Secrétariat</li> </ul>	aucune
1.4 Évaluer l'impact du changement climatique sur les requins-baleines.			

<sup>2</sup> Voir CMS/Sharks/MOS3/Inf.8 pour de plus amples informations

Activité (telle qu'approuvée par la COP12 <sup>2</sup> de la CMS)	Suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requin	Entité	Implications sur le budget du MdE Requin
1.5: Identifier (grâce à des recherches, dont les études utilisant le marquage par satellite) et protéger les habitats critiques des requins-baleines (par ex. les habitats d'alimentation ou de reproduction) et les routes migratoires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront soutenir les activités de recherche.</li> <li>- Le Comité consultatif pourra apporter une expertise technique</li> <li>- Le Secrétariat pourra encourager la collaboration entre les Signataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> <li>- Secrétariat</li> </ul>	aucune
2.1 Identifier les menaces potentielles à l'encontre du requin-baleine dues aux activités touristiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront soutenir les activités de recherche.</li> <li>- Le Comité consultatif pourra apporter une expertise technique</li> <li>- Le Secrétariat pourra encourager la collaboration entre les Signataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> <li>- Secrétariat</li> </ul>	aucune
2.2 Collecter et partager les bonnes pratiques des pays ayant un tourisme établi autour des requins-blancs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront partager des exemples de bonnes pratiques ;</li> <li>- Le Comité consultatif pourra apporter une expertise technique</li> <li>- Le Secrétariat pourra encourager la collaboration entre les Signataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> <li>- Secrétariat</li> </ul>	aucune
2.3 Encourager l'octroi de permis et la réglementation des interactions dues au tourisme autour des requins-baleines auprès des tours opérateurs.			
2.4 Élaborer des directives touristiques harmonisées afin de limiter l'impact sur les requins-baleines et fournir un code de bonne conduite			

Activité (telle qu'approuvée par la COP12 <sup>2</sup> de la CMS)	Suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requin	Entité	Implications sur le budget du MdE Requin
2.5 Garantir que les avantages socio-économiques du tourisme autour du requin-baleine bénéficient aux communautés locales.	– Les Signataires pourront se mettre en relation avec les communautés locales et s'assurer de la participation totale des parties prenantes au tourisme autour du requin-baleine.	– Signataires	aucune
2.6 Élaborer des outils d'éducation et de sensibilisation appropriés, incorporant les connaissances scientifiques et traditionnelles pour une variété de parties prenantes.	– Les Signataires pourront inclure l'élaboration d'outils d'éducation et de sensibilisation dans un Programme de renforcement des capacités.	– Signataires	?
2.7 Renforcement des capacités des agences gouvernementales et des communautés locales afin d'organiser des campagnes éducatives.	– Le Secrétariat pourra répondre à des demandes spécifiques des Signataires : – Le Comité consultatif pourra apporter une expertise technique	– Secrétariat – Comité consultatif	aucune
2.8 Garantir une communication claire et un engagement des parties prenantes avec les communautés locales pouvant être affectées par les efforts de conservation et atténuer tout impact négatif.	– Les Signataires pourront collaborer avec les communautés locales et atténuer les impacts négatifs du tourisme.	– Signataires	aucune
3.1 Se coordonner avec les ORGP afin d'encourager le partage d'informations et la rationalisation des efforts de conservation.	– Voir les recommandations du Comité consultatif sur l'engagement des ORGP (point 11 de l'ordre du jour)		
3.2: Proposer un minimum d'observateurs embarqués sur les lignes maritimes commerciales et à bord des bateaux de pêche afin de collecter davantage d'informations sur les collisions avec des navires, les prises accessoires et les interactions avec les sociétés de pêche.	– Les Signataires s'efforceront de renforcer la présence d'observateurs sur leurs flottes de pêche.	– Signataires	aucune

Activité (telle qu'approuvée par la COP12 <sup>2</sup> de la CMS)	Suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requin	Entité	Implications sur le budget du MdE Requin
3.3 Collecter des informations sur l'échelle d'interaction entre les prises accessoires et les sociétés de pêche afin d'évaluer le degré d'impact sur les requins-baleines et sur toute stratégie d'atténuation potentielle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront fournir des informations sur les interactions entre les prises accessoires et les sociétés de pêche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> </ul>	aucune
3.4 Inclure les Parties n'appartenant pas à la CMS dans la conversation sur la protection des requins-baleines et encourager leur intégration.			
4.2 Organiser un atelier régional afin d'encourager la coopération et d'améliorer la sensibilisation.			
5.1 Identifier les incohérences dans le niveau de protection garanti par différents États de l'aire de répartition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Secrétariat pourra aider en collectant des informations chez les Signataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat</li> </ul>	
5.2 Encourager tous les États de l'aire de répartition à instaurer une interdiction de toute pêche ciblée des requins-baleines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront traiter ce sujet avec les autres États de l'aire de répartition</li> <li>- Les partenaires coopérants pourront élaborer des supports de sensibilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Partenaires coopérants</li> </ul>	aucune
5.3 Encourager tous les États de l'aire de répartition à élaborer des plans d'action pour la conservation du requin-baleine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront envisager d'élaborer un plan d'action pour le requin-baleine</li> <li>- Le Comité consultatif pourra donner des orientations aux Signataires sur demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> </ul>	?

Activité (telle qu'approuvée par la COP12 <sup>2</sup> de la CMS)	Suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requin	Entité	Implications sur le budget du MdE Requin
5.4 Renforcer les mesures et la législation existantes, élaborer une nouvelle législation le cas échéant, en faveur d'une conservation efficace du requin-baleine, y compris des mesures visant à protéger les habitats et à réduire les menaces.	– Les Signataires pourront renforcer ou élaborer des mesures	– Signataires	aucune
5.5 Garantir les capacités d'exécution pour la mise en œuvre des réglementations de protection nationales.	– Les Signataires pourront renforcer ou développer leurs capacités	– Signataires	aucune
5.6 Encourager l'élaboration de plans d'action régionaux afin de stimuler la coopération entre les États de l'aire de répartition ayant des populations connectées.	– Les Signataires pourront envisager d'élaborer des plans d'action régionaux ; – Le Comité consultatif pourra fournir une expertise technique.	– Signataires – Comité consultatif	?
5.7 Élaborer des plans de gestion pour les sanctuaires marins, les aires marines protégées (AMP) et autres mesures de protection centrées sur l'écosystème incluant les requins-baleines.	– Les Signataires pourront envisager d'élaborer des plans de gestion pour les AMP ; – Le Comité consultatif pourra fournir une expertise technique. (Voir les recommandations du Comité consultatif sur la gestion de l'espace)	– Signataires – Comité consultatif	?
5.8 Garantir que tous les ORGP interdisent les filets des sennes coulissantes autour des requins-baleines.	– Les Signataires étant également membres des diverses ORGP concernées pourront proposer d'interdire la mise en place de filets de sennes coulissantes autour des requins-baleines.	– Signataires	aucune
6.1 Encourager les stratégies d'atténuation du changement climatique, ainsi que la sensibilisation à ce sujet.			

<b>Activité (telle qu'approuvée par la COP12<sup>2</sup> de la CMS)</b>	<b>Suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requin</b>	<b>Entité</b>	<b>Implications sur le budget du MdE Requin</b>
6.2: Encourager une meilleure gestion des déchets à petite et à grande échelle afin de réduire les débris marins se déversant dans les océans.			



## Annexe 2

Action concertée de la CMS pour les raies *Mobula*

## Aperçu des activités, suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requin, entités en charge de la mise en œuvre et implications potentielles sur le budget du MdE Requin

Activité (telle qu'approuvée par la COP12 <sup>3</sup> ) de la CMS)	Suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requin	Entité	Implications sur le budget du MdE Requin
1.1. Analyser la Stratégie de conservation mondiale (Lawson <i>et al.</i> 2017) et mettre en œuvre les actions prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Comité consultatif pourra donner des conseils sur la stratégie et sur les initiatives potentielles à mettre en œuvre par les Signataires</li> <li>– Les Signataires pourront envisager d'adopter la stratégie</li> <li>– La stratégie est disponible dans le document d'information CMS/Sharks/MOS3/Inf.11.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Comité consultatif</li> <li>– Signataires</li> </ul>	aucune
2.1. Collaborer avec les communautés locales et le secteur de la pêche afin de collecter des informations socio-économiques sur la capture des raies <i>Mobula</i> , partager les informations et élaborer des stratégies de conservation et de gestion collaboratives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les Signataires pourront se mettre en relation avec les communautés locales de leur pays.</li> </ul> <p>Commentaire du Comité consultatif : il doit y avoir un compte-rendu sur la mise en œuvre, sans créer davantage de travail pour les Signataires et le Secrétariat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> </ul>	aucune  Des coûts pourront survenir pour les Signataires
2.2. Renforcer les capacités au sein des communautés locales afin de soutenir une transition vers des moyens de subsistance alternatifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les Signataires pourront se mettre en relation avec les communautés locales de leur pays.</li> </ul> <p>Commentaire du Comité consultatif : il doit y avoir un compte-rendu sur la mise en œuvre, sans créer davantage de travail pour les Signataires et le Secrétariat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> </ul>	aucune  Des coûts pourront survenir pour les Signataires

<sup>3</sup> Voir CMS/Sharks/MOS3/Inf.9 pour de plus amples informations

Activité (telle qu'approuvée par la COP12 <sup>3</sup> ) de la CMS)	Suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requin	Entité	Implications sur le budget du MdE Requin
2.3 Consulter les communautés et le secteur de la pêche et collaborer avec eux afin de concevoir et planifier des modifications réglementaires ou législatives en amont de la mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront se mettre en relation avec les communautés locales de leur pays.</li> </ul> <p>Commentaire du Comité consultatif : il doit y avoir un compte-rendu sur la mise en œuvre, sans créer davantage de travail pour les Signataires et le Secrétariat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> </ul>	<p>aucune</p> <p>Des coûts pourront survenir pour les Signataires</p>
3.1. Mener des recherches communautaires participatives afin d'améliorer les connaissances sur les prises cibles et les prises accessoires des raies <i>Mobula</i> et sur la répartition et la présence des raies <i>Mobula</i> au sein des États de l'aire de répartition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront se mettre en relation avec les communautés locales de leur pays.</li> </ul> <p>Commentaire du Comité consultatif : il doit y avoir un compte-rendu sur la mise en œuvre, sans créer davantage de travail pour les Signataires et le Secrétariat.</p>	Signataires	<p>aucune</p> <p>Des coûts pourront survenir pour les Signataires</p>
3.2. Développer, diffuser et soutenir la mise en œuvre d'approches fondées sur les meilleures pratiques afin de réduire le taux de prises accessoires des raies <i>Mobula</i> et d'adopter une manipulation sûre et des remises à l'eau visant à minimiser la mortalité post-capture.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront se mettre en relation avec les communautés locales de leur pays</li> <li>- Le Comité consultatif pourra apporter une expertise technique sur l'atténuation des prises accessoires et les techniques de manipulation sûre et de remise à l'eau (par ex. directives sur la pêche à la senne coulissante par la CTOI, ajouter lien, d'autres directives sur la remise à l'eau en toute sécurité doivent être élaborées, technologies CIEM/OAA sur le comportement des poissons)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> <li>- Partenaires coopérants</li> <li>- Secrétariat</li> </ul>	<p>aucune</p> <p>Des coûts pourront survenir selon l'activité</p>

Activité (telle qu'approuvée par la COP12 <sup>3</sup> ) de la CMS)	Suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requin	Entité	Implications sur le budget du MdE Requin
3.3. Collaborer à la fois avec les parties prenantes locales et les États de l'aire de répartition voisins afin de coordonner des recherches et la mise en place de la gestion, reconnaissant la nécessité de traiter la conservation des stocks partagés grâce à des approches coordonnées, par ex. par le biais des ORGP et des organismes régionaux des pêches.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront coordonner leurs activités avec les parties prenantes locales et les États de l'aire de répartition voisins ;</li> <li>- Le Comité consultatif pourra apporter une expertise technique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> </ul>	<p>aucune</p> <p>Des coûts pourront survenir selon l'activité</p>
3.4. Garantir la mise en œuvre effective des exigences et réglementations complémentaires de la CITES, en particulier si aucune protection nationale stricte n'existe pour les raies <i>Mobula</i> .		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> </ul>	aucune
3.5 Élargir la répression de la pêche et du commerce illégaux		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> </ul>	aucune
4.1 Élaborer un plan pour suivre et évaluer l'efficacité des interventions visant à réduire l'impact socio-économique des mesures de protection.			
4.2 Élaborer un plan de suivi écologique des raies <i>Mobula</i> afin de déterminer l'efficacité des mesures de conservation et de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Comité consultatif pourra apporter une expertise technique.</li> </ul> <p>Comité consultatif : Le Comité consultatif pourra examiner les plans de suivi écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité consultatif</li> </ul>	<p>aucune</p> <p>Des coûts pourront survenir selon l'activité</p>
4.3 Collecter et partager les résultats et les meilleures pratiques lors d'ateliers nationaux et régionaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront partager des exemples de meilleures pratiques ;</li> <li>- Le Comité consultatif pourra évaluer les meilleures pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> <li>- Partenaires coopérants</li> </ul>	<p>aucune</p> <p>Des coûts pourront survenir selon l'activité</p>

**Action concertée pour l'Ange de mer (*Squartina squatina*) – non étudiée par le Comité consultatif**

**Aperçu des activités, suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requins, entités en charge de la mise en œuvre et implications potentielles sur le budget du MdE Requin**

Activité (telle qu'approuvée par la COP12 de la CMS <sup>4</sup> )	Suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requins	Entité	Implications sur le budget du MdE Requins
<p><b>1 Stratégie de conservation des anges de mer de l'Atlantique Est et de la Méditerranée</b> (CMS/Sharks/MOS3/Inf.12)</p> <p>Prendre acte de la stratégie et mettre en œuvre ses objectifs, le cas échéant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les Signataires pourront prendre acte de la stratégie et mettre en œuvre ses objectifs.</li> <li>– Le Comité consultatif pourra examiner la stratégie et fournir des orientations concernant les mesures de mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Comité consultatif</li> </ul>	<p>aucune</p>
<p><b>2 Ateliers pour l'élaboration des plans d'action régionaux</b></p> <p>2.1 Préparer et organiser un atelier pour l'Atlantique Nord-Est</p> <p>2.2 Préparer et organiser un atelier pour la Méditerranée</p> <p>2.3 Préparer et organiser un atelier pour l'Afrique de l'Ouest</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les Signataires de l'État de l'aire de répartition pourront participer aux ateliers et/ou soutenir leur organisation, par exemple en les accueillant ou en les finançant</li> <li>– Le Comité consultatif pourra participer aux ateliers et fournir une expertise technique</li> <li>– Les partenaires coopérants participeront à l'organisation des ateliers (Shark Trust)</li> <li>– Le Secrétariat pourra aider aux préparatifs administratifs et logistiques des ateliers et participer à ces ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Comité consultatif</li> <li>– Partenaires coopérants</li> <li>– Secrétariat</li> </ul>	<p>Temps du personnel du Secrétariat</p> <p>Coûts des voyages du Comité consultatif et du Secrétariat</p>

<sup>4</sup> Voir CMS/Sharks/MOS3/Inf.10 pour de plus amples détails

Activité (telle qu'approuvée par la COP12 de la CMS <sup>4</sup> )	Suggestions de soutien à la mise en œuvre par le MdE Requins	Entité	Implications sur le budget du MdE Requins
<p><b>3 Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)</b></p> <p>Encourager les Parties à la CMS qui sont également Parties à la CGPM à respecter leurs obligations GFCM/36/2012/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires qui sont Parties à la CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée) pourront envisager de respecter leurs obligations (GFCM/36/2012/3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> </ul>	aucune
<p><b>4 Stratégie mondiale</b></p> <p>Se concerter avec le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN et contribuer aux réévaluations de la Liste rouge mondiale pour toutes les espèces d'ange de mer</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires et le Comité consultatif pourront fournir des données et une expertise au Groupe de spécialistes des requins de l'UICN pour appuyer la réévaluation de l'ange de mer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> </ul>	aucune
<p><b>5 MdE Requins</b></p> <p>5.1 Soutenir l'inclusion de l'ange de mer dans l'Annexe 1 du MdE</p> <p>5.2 Présenter la stratégie aux Signataires du MdE Requins à la 3<sup>e</sup> Réunion des Signataires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Signataires pourront envisager l'inclusion de l'ange de mer dans l'Annexe 1;</li> <li>- La stratégie est décrite dans le document CMS/Sharks/MOS3/Inf.12.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> <li>- Secrétariat</li> </ul>	aucune